

Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Union Sportive de la Blanche Lundi 12 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit et le lundi douze janvier à dix-huit heures quarante-cinq, les administrateurs de l'Association Union Sportive de la Blanche se sont réunis en Conseil d'Administration dans la salle sous la Mairie à Seyne-les-Alpes.

Le Conseil d'Administration est présidé par M. Gilbert Mathieu en qualité de Président et Mme Corinne Labeille en est nommée Secrétaire.

Les membres présents sont : Philippe Chauvin, Caroline Chevron, Jean-Noël Tron, André Collomb, Gaël Engelbert, Stéphanie Avide, Kévin Rougon, Christophe Cuche, Pierre Dol, Michel Gérard, Jean-Claude Mathieu, Nathalie Esclapez, Laurent Pascal, Jean-Paul Pilli, Bernard Pastre, Mireille Savornin, Sophie Richaud, Michel Jame, Jean-Pierre Guieu, Corinne Labeille et Gilbert Mathieu. Soit un total de 21 administrateurs présents. Sont présents mais non membres du CA : Nancy Daumas, salariée de l'USB. Toutes les sections sont représentées sauf la Randonnée et le VTT. Plus du tiers des administrateurs étant présents ou représentés, le Président déclare que le Conseil d'Administration est régulièrement constitué et peut valablement délibérer.

Le Président rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Affiliation Fédération Française Sport pour Tous
- Point sur le Fanget
- Point sur le Gymnase
- Calendrier manifestations 2018
- Relation avec la section Ski de fond
- Questions diverses

Le président remercie la présence des membres puis ouvre la séance.

Gilbert Mathieu demande s'il y a des oppositions au vote à main levée pour ce conseil d'administration.

Vote : **Le conseil d'administration a accepté de délibérer à main levée à l'unanimité.**

Première résolution : Affiliation à la Fédération Française Sport pour Tous

L'association est désormais affiliée à la Fédération Française Sport pour Tous. Les premières sections affiliées sont le hockey et l'escalade. Pour information la section escalade a démarré le samedi 10 février, la première session a eu beaucoup de succès. D'autres sections comme le VTT, le badminton ou bien le tennis de table peuvent être amené à rejoindre la FFSPT pour leurs pratiques loisirs. La FFSPT peut couvrir toutes les activités de type loisir mais pas les pratiques en compétition où il y a un classement.

Tarifs des cotisations : licence de base adulte 24,20€, moins de 18 ans 13,20 €, Forfait famille 33.50€, toutes ces licences ont l'assurance incluse.

Affiliation à la Fédération : 57 € pris en charge par l'USB.

L'assurance est valable même pour la pratique autonome, elle est nominative.

Les adhérents peuvent venir au bureau pour tous renseignements concernant la fédération.

Chaque section doit renseigner le niveau des diplômes exigés pour ses pratiques car, à l'USB, on ne transige pas non plus sur les diplômes nécessaires à l'encadrement des activités.

La Fédération Française Sport pour Tous vient en remplacement de la FSGT.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

Deuxième résolution : Point sur le Fanget

Provence Alpes-Agglomération a confié la gestion du site de pleine nature du Fanget à l'USB pendant deux années à compter des vacances de Noël 2017. L'équipe a été complétée par deux employés en plus de François, salarié depuis la saison passée et des bénévoles : Annick Reynaud pour une durée de 3 mois occupant le poste de service, ménage et accueil, et Jean-Baptiste Guieu pour une durée de 3 mois également pour seconder le poste de Nancy sur le plan de la communication et aider à la gestion du Fanget et le remplacement de François pendant son jour de congé hebdomadaire.

Les recettes pour l'Agglo sont bonnes, les recettes de la buvette et de la restauration permettent de ne pas perdre d'argent. Les écoles et les clients sont contents.

Le foyer a dû être fermé 3 journées non consécutives depuis l'ouverture en décembre à cause de la route non praticable. L'équipement a fait des efforts pour l'entretien de la route. Les cars ne peuvent pas monter et il n'y a pas de navette car le minibus de Seyne est affecté au Grand-Puy pour desservir la station depuis l'arrêt de bus de la SCAL. Tous les membres du CA remercient les bénévoles qui se sont impliqués et ont donné de leur temps à la gestion du foyer : Pierre et Colombe Dautremer, Gérard Jaubert, Françoise Chabot, Jean-Louis Martinez et Nicole Bayle.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés pour tous les postes.

Troisième résolution : Point sur le gymnase

Le collège a signé la convention avec l'agglo directement à Digne c'est ce qui explique qu'ils ont pu rentrer dès début janvier dans le nouveau gymnase.

L'USB est en relation avec le pôle de proximité dont notre interlocuteur est Brigitte Hermelin afin de finaliser toutes les conventions. A ce jour, Gilbert a signé 6 conventions : Basket, Escalade, Badminton, Tennis de table, Foot et Tennis. Il reste le Rugby dont la section doit prouver qu'il existe du matériel compatible à la pratique en salle. Lorsqu'il y aura des changements de créneaux horaires, il faudra faire un avenant à la convention.



Blanche Bès Serre-Ponçon

Les badges sont distribués à chaque responsable d'activités par créneaux horaires, soit 1 badge par entraîneur/encadrant. L'Agglo a accepté de délivrer un badge couvrant les horaires de l'USB, il restera au bureau.

Précisions sur l'utilisation des badges et du gymnase : Lorsque les activités se suivent, la section qui termine son activité doit refermer la porte avec le badge et la section suivante ré ouvrir.

Pendant l'activité, la porte doit être fermée.

Chaque responsable doit faire la formation « Utilisation des extincteur et incendie » pour obtenir un badge. Pour les encadrants qui n'ont pas pu suivre les sessions de formation du mois de janvier, d'autres formations pourront être programmées sur demande en fonction du nombre d'inscription.

Le responsable d'activité doit obligatoirement vérifier toutes les portes (certaines peuvent être déverrouillées sans être ouvertes) avant de partir.

Remarques des premiers utilisateurs :

Le sol est excellent mais très fragile. Les panneaux réglables de basket pour les enfants ont été commandés. La salle est trop chauffée.

Un local à ballon pour la section foot et la section Rugby est prévu à l'extérieur, les clefs seront disponibles lorsque les conventions seront toutes signées.

Salle annexe : Le collège avait bloqué tous les créneaux de la journée, ce qui a gêné la danse. La section GV demandera surement des créneaux pour la rentrée 2018.

Les conventions seront reconduites tacitement s'il n'y a pas de modifications.

Une utilisation particulière du gymnase (exemple d'une manifestation) doit faire l'objet d'une convention particulière.

Laurent Pascal demande si lors de l'inauguration un nom est prévu pour le nouveau gymnase ou bien est-ce que le nom de la salle Anfossi sera transféré ? Laurent propose d'anticiper et de faire une proposition à l'Agglo.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

Quatrième résolution : Calendrier des manifestations 2018

Effort Vauban : Bilan financier de la manifestation négatif en 2017 et faible participation des coureurs, de plus nous n'avons plus de subvention de la Région depuis l'année dernière car notre manifestation n'est pas du niveau national, on remarque également de moins en moins de subvention du département et de plus en plus difficile de convaincre les sponsors locaux. La date a été programmé le dimanche 23 septembre en fonction des dernières disponibilités sur le calendrier CDCHS, la course tombe en plein dans la période des assemblées générales, moins de disponibilités des bénévoles. La question à présent est de savoir si l'on renouvelle l'édition cette année. A noter que le stock de T-shirt est épuisé et nous allons travailler via le mécénat pour remotiver les entreprises locales au niveau de l'USB générale et donc moins les solliciter pour chaque manifestation.

Le CA décide donc d'annuler l'édition 2018.

Trail de Dormillouse : Programmé le dimanche 12 août cette année, deux parcours sont au Challenge des Trails de Provence : le 24 et le 42 km. Course limitée à 400 coureurs sur les trois parcours autrement nous devons monter un dossier Natura 2000 qui est très lourd au niveau administratif et dont nous ne sommes pas sûr qu'il soit validé.



Blanche Bès Serre-Ponçon

L'UNESCO GEOPARC de Haute-Provence a un projet d'Ultra Trail de Moustiers à Montclar pour 2019, dont l'organisation doit être confiée au CAF. Des devis ont été sollicités pour des missions techniques : si le rôle bénévole de l'USB se limite à se placer sous les ordres d'organisateur et de directeur de course rémunérés, Gilbert préconise de ne pas participer à cette organisation.

Pour préparer cet événement, l'UNESCO GEOPARC de Haute-Provence nous demande d'associer son nom au Trail de Dormillouse cette année, avec un partenariat à la clé. Le CA n'a pas d'objection à ce partenariat, la décision sera prise avec le directeur de course, Fred Reynaud.

Grand Prix de la Vallée : l'épreuve de slalom en ski alpin s'est déroulée comme chaque année en nocturne à Chabanon et a rassemblé 120 concurrents. La course ne s'est pas terminée trop tard cette année mais il a fait très froid.

Tournois de Hockey : la section organise de beaux matchs tout au long de la saison avec de belles rencontres amicales en perspectives, le président de la section, Gérard Michel, invite le plus grand nombre à la patinoire de Montclar.

Concours de boules : la section organise cette année plusieurs concours notamment le Challenge Eugène Anfossi le 27 mai, le Bol d'Or comme chaque année dans le village de Seyne, ainsi que le concours de boule sur la fête à Seyne le 11 et 12 août qui se nommera Challenge Eloi Bonnardel ainsi que des concours sociétaires et jeu provençal courant mois d'avril et mois d'octobre.

Fête du Tennis : la section s'inscrit à la fête du tennis pendant Roland Garros pour relancer l'activité, surtout au niveau des plus jeunes.

Trial de Ligue : programmé le dimanche 3 juin avec la randonnée « Blablasep » rééditée cette année le samedi 2 juin. Christophe Cuhe, président de la section, rentre dans la commission de sécurité routière (CDSR).

Endurance TT : course programmée en septembre.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

Cinquième résolution : Relation avec la section ski de fond

Gilbert a tenu à mettre ce point à l'ordre du jour car certains comportements ne sont plus acceptables.

Gilbert relate les faits : l'Agglo a confié la gestion du site nordique Fanget à l'USB et la section ski de fond organise ses activités sur d'autres sites. La section a été sollicitée pour des actions, mais il n'y a pas eu de réponses de sa part.

Réponse de Mireille : le club va s'y entraîner mais les adhérents ne passent pas par le foyer étant donné que les adultes ont leurs cartes qui ont été prises avant la saison pour bénéficier des tarifs préférentiels et que les enfants de moins de 10 ans ne payent pas de redevance. Les adhérents ayant tous leur matériel, ils n'ont pas besoin d'en louer. D'autre part, les manifestations ont été programmées à l'avance sur d'autres sites, bien avant que l'Agglo confie la gestion du foyer à l'USB, elles n'ont pas pu être déplacées pendant la saison.

Gilbert comprend que les manifestations aient été programmées à l'avance. Il souhaiterait tout de même que la manifestation des « Amis de la Neige » soit de nouveau programmée sur le site du Fanget et l'a fortement suggéré. Mireille le prend comme une obligation.

Par ailleurs, un repreneur potentiel de la gestion du site a précisé à Gilbert que Mireille lui a affirmé c'est l'USB qui a « magouillé pour avoir la gestion du Fanget et qu'il est inutile de déposer d'appel d'offres car la réponse sera négative » : Gilbert est scandalisé par ces propos et les réfute, si un candidat sérieux se présente pour la gestion du Fanget, l'USB se retirera immédiatement. Par ailleurs, entre la période où la section ski de fond s'est retirée du Fanget et la reprise du Fanget, deux années de gestion par des privés se sont écoulées. Ce n'est qu'à cause de l'appel de l'Agglo à l'aide, car aucun gestionnaire ne s'était déclaré pour l'hiver 2016-2017, que l'USB est intervenue.

Moralement et déontologiquement, il est difficile d'expliquer que l'USB gère le site et que la section n'y skie pas. Par ailleurs, des personnes dignes de foi nous ont précisé que Mireille démotive et déconseille les personnes d'aller au Fanget. Elle s'est en outre mal comportée avec le personnel de



Blanche Bès Serre-Ponçon

l'USB au Fanget et a refusé de présenter ses excuses. Mireille a dit au personnel sur un ton très désagréable et offensif que ce n'était pas normal de faire monter des scolaires sur le site avec une route si mauvaise, de plus elle a critiqué le damage. Le CA rappelle à Mireille que l'entretien des routes est du ressort du département, qu'il n'était pas meilleur lorsqu'elle gérait le site, et celui de damage revient à l'Agglo. L'USB n'est pas responsable de ces faits.

Compte-tenu de tous ces faits, Gilbert demande à Mireille de démissionner de l'USB ski de fond. Mireille refuse. Gilbert prend les statuts et demande la réunion du conseil de discipline en évoquant que Mireille ne respecte pas les règles mises en place par l'USB, tant sur le plan comptable que sur la cohérence des faits. Mireille dit que cette décision est démesurée. Gilbert lui dit qu'en quittant la section, elle pourra garder le matériel de ski et que l'argent du compte de la section lui sera reversé en totalité.

Mireille convoquera le bureau de la section ski de fond et nous donnera sa réponse concernant sa démission.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et des représentés.

Sixième résolution : Question diverse

Intervention de Philippe à propos de la comptabilité :

Beaucoup de retard a été pris avec le logiciel BASICOMPTA, nous sommes en relation avec le CDOS et allons régler ce problème au plus vite.

Une formation pour les nouveaux trésoriers ainsi qu'une remise à niveau pour les autres va être programmé en partenariat avec le CDOS très prochainement.

Les nouveaux exercices se feront du 1^{er} octobre au 30 septembre.

Philippe doit vérifier si toutes les subventions attribuées en 2017 ont été reversées aux sections.


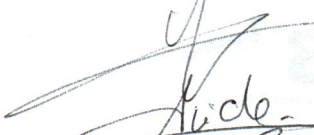
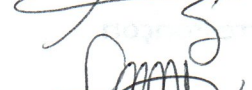


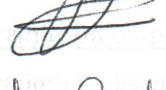
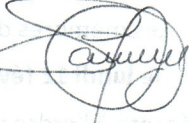
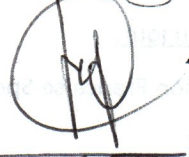

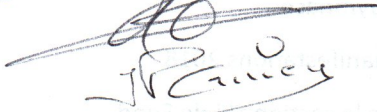
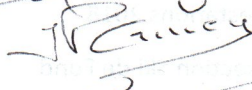
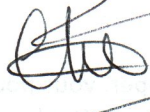
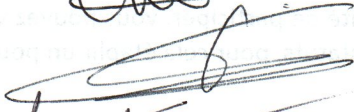
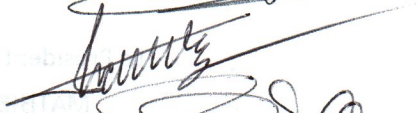
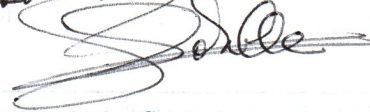
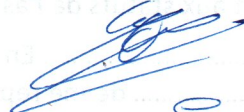

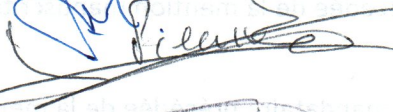


L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

En conséquence de tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal du Conseil d'Administration qui s'est tenu le lundi 12 février 2018, signé par le Président et la Secrétaire.

Le Président, Gilbert MATHIEU

La Secrétaire de séance, Corinne LABELLE

Feuille de présence - 12/02/2018.

DAUMAS	Nancy	USB générale	
ENGELBERT	Gal.	Bscalede.	
Aude	Stéphane	MARSOIN	
RICHARD	Sophie	USB G.V.	
ROUGON	Kévin	Foot	
ACHE	Christophe	Moto	
SAVORNIN	Stéphanie	C/O. Skide Fond. Rugby	
PILLI	J. Paul	Full contact	
PASTRE	Bernard	Boules	
COLMANT	André	C.O	
GUIEU	J. Pierre	USB générale	
CHEVRON	Caroline	USB Générale	
JARRE	Nicolas	u	
CHAUVIN	Philippe	USB Galk	
LABELLE	Corinne	USB Générale	
MATHIEU	Jean-Claude	TENNIS	
ESCLAPEZ	Nathalie	Basket	
PASCAL	Laurent	Badminton	
DOL	Pierre	MOTO	
MICHEL	GERARD	HOCKEY	
TRUN	JEAN NOEL		